



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE FOOT LOISIR

Réunion du jeudi 15/02/2018

Présidence : M. PARSZISZ Lionel

Présents Commission : M. LEGER Jeremy M. ROMEDENNE Jérôme

Excusé(s) : -

1 – REPROGRAMMATIONS :

Situation au 12/01/2017

Date de remise	Série	Date initiale	Rencontre
18/02/2018	Football Loisir A	03/12/2017	Cormontreuil FC – Bouvancourt Hermonville
18/02/2018	Football Loisir A	10/12/2017	Neuville jamin - Delpharm
18/03/2018	Football Loisir A	10/12/2017	Les Mesneux AS - Cormontreuil FC
18/02/2018	Football Loisir A	18/02/2018	Aquatintien - Ancien de Tinquex
11/03/2018	Football Loisir A	28/01/2018	Cormontreuil FC- Aquatintien
25/03/2018	Football Loisir A	04/02/2018	Cormontreuil FC – Ancien de Tinquex
08/04/2018	Football Loisir A	26/11/2017	Les Mesneux AS – Fismes FC
11/03/2018	Football Loisir B	03/12/2017	Heutregville - Reims Rallye Club
18/02/2018	Football Loisir B	04/02/2018	Reims Rallye Club – Sacy FC
24/02/2018	Football Loisir B	29/10/2017	Heutregville – Pouillon Prunay
18/03/2018	Football Loisir B	10/12/2017	Sacy FC – RS Clairmarais
18/03/2018	Football Loisir B	03/12/2017	Vesle – Heutregville
25/03/2018	Football Loisir B	28/01/2018	Sacy - Petit Betheny
25/03/2018	Football Loisir B	28/01/2018	Heutregville - RS TUR AS
08/04/2018	Football Loisir B	03/12/2017	Petit Betheny - RS TUR AS
08/04/2018	Football Loisir B	03/12/2017	Sacy FC – Pouillon Prunay
15/04/2018	Football Loisir B	04/02/2018	Petit Betheny - RS Clairmarais
15/04/2018	Football Loisir B	28/01/2018	Pouillon Prunay - Vesle

2–NOUVELLES DATES :

Au vu des nombreux matchs reportés, la commission a décidé de repousser le début des Play Off au 22 Avril.

De même les quarts de finale prévus le 11 février sont remis au 15 Avril, les demis finales sont reprogrammées au 6 Mai. La finale ne change pas de date et est prévue le 17 Juin.

3–INFORMATION SUIVIE DES SANCTIONS (CARTONS) :

Il vous est possible de suivre l'état des sanctions (cartons) de votre club ou des clubs de votre groupe via Footclub.

Procédure à suivre : - Aller sur foot Club
- Compétitions
- Dossiers
- Discipline officielle du club (pour votre club)
- Discipline officielle autres clubs

4–MATCHS NON JOUES :

La commission tient à rappeler que tout match reporté pour des raisons autres que les conditions climatiques doit être rejoué à la date convenue par les deux clubs ou par la commission.

En cas de terrain fermé de l'équipe recevant le match devra se jouer si possible sur le terrain de l'autre équipe. En cas de refus de l'une ou l'autre des deux équipes de recevoir ou de se déplacer le match sera perdu pour celle-ci

5 –RAPPEL SONCTION EN CAS DE JOUEUR NON LICENCIE :

Au vu des quelques incidents (joueurs non licenciés) remarqués sur plusieurs rencontres depuis le début de saison, la commission tient à informer l'ensemble des clubs. Tout club, faisant participer à une rencontre un ou plusieurs joueurs non licenciés ou suspendus, se verra sanctionner par un match perdu ainsi que de 2 points de retrait.

En cas de récidive le club sera sanctionné de 4 points de retrait.

6 – FONCTIONNEMENT COMMISSION FOOT LOISIR 2016 – 2017 (Dirigeants et correspondants):

IMPORTANT : *La commission rappelle aux correspondants et aux dirigeants des équipes que toutes les communications et demandes (reports, renseignements, courriers, e.t.c.) doivent passer **UNIQUEMENT par le Secrétaire de la commission**. Celui-ci se chargeant dans un deuxième temps de faire le lien avec le président et le district si besoin en est.*

Toutes les communications pour la commission, le secrétaire de la commission ou le District Marne doivent passer obligatoirement par l'intermédiaire de l'email officiel de club (si pas encore de mail officiel, contacter le District) .

En dehors de cette procédure, aucune demande ne sera honorée.

7- RAPPELS :

AUX RESPONSABLES DE CLUB:

La Commission vous rappelle que l'âge minimum pour évoluer en FOOT LOISIR est de **18 ans** au 1^{er} Janvier

Les résultats doivent être IMPERATIVEMENT enregistrés sur le site du District Marne de Football **au plus tard le lundi matin suivant la rencontre.**

Les feuilles de match (coupe et championnat) doivent être envoyées au District Marne de Football **dans les mêmes délais.** Le coup d'envoi des matchs est prévu à **9h30.** Merci de respecter cet horaire **surtout pour les matchs se jouant sur les installations de la ville de Reims.** Plusieurs rappels à l'ordre de la part des gardiens de ces installations.

APPEL DES LICENCES :

Il est de la responsabilité des dirigeants et des arbitres de procéder à l'appel des licences. Celui-ci est obligatoire et doit être effectué à l'occasion de chaque match. Si pas de licences, le joueur doit présenter une pièce d'identité accompagnée de l'impression de l'écran de FOOTCLUBS qui stipule que la demande de licence a bien été validée.(Décision prise lors de la réunion annuelle des clubs le 14 septembre 2009 à Tinquieux).

Article 8 alinéa 4 du règlement du Challenge du Dimanche Matin : Tout refus de contrôle (défini au dernier alinéa de l'article 4 précédent) présenté par l'une ou l'autre ou les 2 équipes à la fois, sera sanctionné d'une perte de 2 points au classement à l'encontre de ou des équipes en présence. Si ladite rencontre devait se dérouler en dehors ou sans ce contrôle, le résultat de celle-ci ne serait pas pris en compte (domaines d'application : challenge et coupe).

PROCEDURES POUR LES MATCHS REPORTES :

IMPERATIF : Les demandes de report sont libres et se font uniquement entre clubs **(sauf cas exceptionnel, elles doivent être demandée au plus tard le jeudi soir précédent le match concerné) mais elles doivent faire l'objet dans tous les cas d'une information écrite au Secrétaire de la Commission FOOTLOISIR.**

Sans information écrite auprès du Secrétaire de la Commission de la part des 2 équipes, au plus tard le jeudi soir (20 HEURES) précédent le match, celui-ci sera considéré comme non-joué et ne sera donc pas comptabilisé.

Secrétaire de la Commission: **LEGER Jeremy**

P : 06.76.43.48.88.

Jeremy.leger@hotmail.fr

AUX ARBITRES :

L'appel des licences est obligatoire et doit être effectué à l'occasion de chaque match.

Dans les règlements, il est fait mention **du carton blanc** (discussion permanente et verbale des décisions d'arbitrage), n'hésitez pas à vous en servir afin d'éviter que des situations ne s'enveniment. Sachant que **le carton jaune et le carton rouge** (comportement anti sportif et jeux dangereux) sont applicables si le besoin s'en faisait sentir.

ORDRE DU JOUR EPUISE

Le Président

Le Secrétaire

Lionel PARSZISZ

Jeremy LEGER